N° 719 – 2026

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE COUPURE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CROZON

La Maire de la commune de CROZON

Vu l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la décision de Madame La Maire relative à la coupure de l'éclairage public ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

Considérant que la coupure de l'éclairage public sur de courtes périodes et dans des secteurs bien définis permet de répondre occasionnellement à la maîtrise de la demande en énergie (dispositif Ecowatt).

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairement nocturne sur le territoire de la commune seront appliquées suivant les périodes et horaires ci-dessous.

Article 2 : ***Période du 26 octobre 2026 au 30 mars 2027***

Les rues des secteurs ci-dessous et les horaires sont détaillés dans le tableau joint en annexe.

Secteur MORGAT

Secteur CROZON Centre

Secteur QUAI DU FRET

Secteur de TAL AR GROAS

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage municipal.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté. Elle prendra ainsi toutes les mesures d'affichage.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Directrice Générale des Services de la ville de Crozon
Préfet
Directeur du SDEF
Police Municipale
Services Techniques
Antenne Technique Départementale
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
BTA Gendarmerie de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué
P/ La Maire

Hervé LE ROUX

Commune de Crozon

Tableau des réglages des horaires d'allumage et d'extinction des armoires d'éclairage public sur la commune

Armoire	Localisation	Périodes Hivernales 26/10/2026 au 30/03/2027	
		Extinction	Allumage
1	Penn Ar C'hoat	21h30	06h00
2	Kergoff-Porsalut	21h30	06h00
3	Kerun	21h30	06h00
4	Route de Chateaulin	00h00	06h00
5	Route de Crozon	21h30	06h00
		00h00	06h00
6	Route de l'Aber	21h30	06h00
7	Kerbastum	21h30	06h00
8	Trelannec	21h30	06h00
9	Route du Bois des Pins	21h30	06h00
10	Chemin de Kerastrobel	21h30	06h00
11	Kerbeneon	21h30	06h00
12	Raguenes	21h30	06h00
13	Le Veniec	21h30	06h00
14	Lesquervenec	21h30	06h00
15	Kerglintin-Treboul	21h30	06h00
16	Poulhalec	21h30	06h00
17	Kerbaliou	21h30	06h00
18	Kervon	21h30	06h00
19	Keradennec	21h30	06h00
20	Perros-Treberon	21h30	06h00
21	Postolonnec	21h30	06h00
22	Chemin de Men Gwenn	21h30	06h00
23	Saint-Guénolé	21h30	06h00
24	Boulevard pierre Mendes France	21h30	06h00
25	Rue du Village de Keranprovost	21h30	06h00
26	Rue de Tremaidic	21h30	06h00
27	Boulevard de Sligo	21h30	06h00
		00h00	06h00
28	Rue de Poulpatre	21h30	06h00
29	Allée des Aubépines	21h30	06h00
30	Cité des Ajoncs d'Or	21h30	06h00
31	Rue Alfred de Musset	21h30	06h00
32	Rue du Menhir	21h30	06h00
33	Résidence de Kernalbet	21h30	06h00
34	Route de Postolonnec	21h30	06h00
35	Impasse de Kerveron	21h30	06h00
36	Rue du Menhir	21h30	06h00
37	Chemin de Pors Haor	21h30	06h00
38	Rue Geoges Bernanos	21h30	06h00
39	Rue de Rulianec	21h30	06h00
40	Rue Jacques Prévert	21h30	06h00
41	Rue de Coat Mez	21h30	06h00
		21h30	06h00
42	Rue du Commandant de L'Herminier	21h30	06h00
		21h30	06h00
43	Rue de Verdun	00h00	06h00
44	Rue du Chanoine Grall	00h00	06h00
		00h00	06h00
45	Rue du Menhir	21h30	06h00
		00h00	06h00
46	Rue de Portzic	21h30	06h00
		21h30	06h00
47	Rue des Ecoles	21h30	06h00
		00h00	06h00
?	Rue Pasteur	00h00	06h00
48	Impasse du Yunic	21h30	06h00
49	True du Yunic	21h30	06h00
50	Rue Chateaubriand	21h30	06h00
51	Rue Garn Ar Maner	00h00	06h00
		21h30	06h00

52	Boulevard pierre Mendes France	00h00	05h30
		00h00	06h00
53	Rue Nominoé	00h00	06h00
		00h00	06h00
54	Rue de La Marne	21h30	06h00
55	Rue de la Villemarqué	21h30	06h00
56	Boulevard de Pralognan La Vannoise	00h00	06h00
		21h30	06h00
57	Route de Camaret	00h00	06h00
58	Goandour	21h30	06h00
59	Route de Goandour	21h30	06h00
60	Allée du Stade	21h30	06h00
61	Rue du Goulien	21h30	06h00
62	Rue de Kéréon	21h30	06h00
63	Boulevard de la France Libre	00h00	06h00
		21h30	06h00
64	Rue Kreis Kerigou	21h30	06h00
		00h00	06h00
65	Rue Alain	21h30	06h00
66	Rue Tante Yvonne	21h30	06h00
67	Boulevard de la Plage	21h30	06h00
		00h00	06h00
68	Boulevard de La Plage	21h30	06h00
69	Rue Garn An Aod	21h30	06h00
		00h00	06H00
70	Parking Morgat	21h30	06h00
		00h00	06h00
71	Rue de l'Atlantique	00h00	06h00
		00h00	06h00
72	Rue de la montagne	21h30	06h00
73	Quai Kador	00h00	06h00
		00h00	06h00
74	Allée de Ménez Kador	21h30	06h00
75	Rue d'Estienne d'Orves	21h30	06h00
76	Rue paul du Chatellier	21h30	06h00
77	Rue de l'Atlantique	21h30	06h00
78	Allée des Tilleuls	21h30	06h00
79	Dalar de Kerbasguen	21h30	06h00
80	Penfrat	21h30	06h00
81	Route de Lostmarc'h	21h30	06h00
82	Kerlouantec	21h30	06h00
83	Montourgard	21h30	06h00
84	Bregoulou	21h30	06h00
85	La Palue	21h30	06h00
86	Kerglintin La palue	21h30	06h00
87	Saint-Hernot	21h30	06h00
88	Kerdreux	21h30	06h00
89	Kertanguy	21h30	06h00
90	kergonan Dinan	21h30	06h00
91	Dinan	21h30	06h00
92	Goulien	21h30	06h00
93	Kéréon	21h30	06h00
94	Hent Lenn Gaoulac'h	21h30	06h00

95	Chemin du Haut Kerret	21h30	06h00
96	Rue de Kerret	21h30	06h00
97	Kersiguenou	21h30	06h00
98	Route de Landaoudec	21h30	06h00
99	Ruen Leydez	21h30	06h00
100	Rue Fontaine Saint-Jean	21h30	06h00
101	Route de L'Ancien Colombier	21h30	06h00
102	Kerveneure	21h30	06h00
103	Clouchouren	21h30	06h00
104	Le Poteau	21h30	06h00
105	Rue de Trévoal	21h30	06h00
106	Lospilou	21h30	06h00
107	Chemin de Moulin Gauche	21h30	06h00
108	Tréyout	21h30	06h00
109	Poullouguen	21h30	06h00
110	Rue Père Benoit	21h30	06h00
111	Rue du Moulin du Chat	21h30	06h00
112	Impasse du Moulin du Chat	21h30	06h00
		22h00	06h00
113	Impasse de La Garenne	21h30	06h00
		22h00	06h00
114	Rue Auguste Tertu	21h30	06h00
115	Chemin de Kerariou	21h30	06h00
116	Rostellec	21h30	06h00
117	Saint-Driec	21h30	06h00
118	Saint-Fiacre	21h30	06h00
119	Kerifloc'h	21h30	06h00
120	Saint-Fiacre	21h30	06h00
121	Larrial	21h30	06h00
122	Quezede	21h30	06h00
123	Trez Rouz	21h30	06h00
124	Rue d'Armorique	21h30	06h00
125	Hent Menez Poraon	21h30	06h00
126	Persuel	21h30	06h00
127	Lotissement Le Clos du Bois	21h30	06h00
128	Rue Tante Yvonne	21h30	06h00

Les horaires d'allumage et d'extinction constatés sur le terrain peuvent être décalés de quelques minutes en plus ou en moins du fait de la technologie des horloges.